



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1356**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13232- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : CENTRE SOCIAL AIX NORD-PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE (2011/2013) - ATTRIBUTION DU PREMIER ACOMPTE DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT- ANNEE 2011

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, M. Jacques GARCON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



11.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CENTRE SOCIAL AIX NORD-PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE - CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE (2011/2013) - ATTRIBUTION DU PREMIER ACOMPTE DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT- ANNEE 2011 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Il a été entrepris sur le territoire des Hauts d'Aix un travail en partenariat très étroit avec deux acteurs de la cohésion sociale : le centre de ressources Aix Nord, association de proximité, qui développe, depuis plusieurs années, des actions éducatives et culturelles de qualité dans le cadre de l'accompagnement scolaire et le centre social Aix Nord, équipement à vocation sociale globale et plurigénérationnelle, dont la mission principale est d'accompagner de manière globale tous les habitants des quartiers Nord de la Ville.

Depuis de nombreux mois, un rapprochement de plus en plus étroit s'est effectué entre ces structures qui ont décidé d'allier leurs ressources et d'agir de manière commune au travers d'un seul et même projet porté et géré par le centre social Aix Nord.

Cette démarche constructive qui a été également accompagnée par les différents partenaires institutionnels (Ville/CAF13/Etat), s'est illustrée par l'élaboration d'un projet unique de réussite éducative destiné à accompagner l'ensemble des familles des quartiers Nord /Pinette-Beauregard.

Celui-ci a été validé lors du comité de pilotage du 1er octobre dernier et prévoit également le transfert de l'activité du centre de ressources Aix Nord (*humains et matériels*) vers le centre social Aix Nord et ce dès le 1er décembre 2010.

En effet, l'objectif poursuivi est de faire émerger un projet collectif et fédérateur autour de la réussite éducative, tenant compte du nouveau paysage éducatif qui a profondément évolué (*mise en place du soutien individualisé, de l'accompagnement éducatif...*).

L'émergence de ce véritable “ pôle de réussite éducative ”, animé et coordonné par un professionnel expert dans le domaine de l'action éducative, permettra notamment de favoriser l'articulation avec les dispositifs de l'Éducation Nationale et de la Ville (*Accompagnement éducatif ,Coup de Pouce, POIVRE ,EAC , études...*), de mettre en synergie l'ensemble des compétences disponibles (Accueil loisirs, actions “ jeunesse ”, actions d'accompagnement scolaire, actions familiales) et de développer des actions novatrices dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité et dans le soutien à la fonction parentale.

C'est pourquoi, et afin d'accompagner cette démarche novatrice, il est proposé de soutenir ce projet expérimental et innovant qui fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation en continu et l'illustrer à travers la formalisation d'une convention pluriannuelle d'objectifs (2011/2013).

Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de trente mille euros (30 000 €) qui sera versée selon les modalités suivantes :

- 33,33 % dès le mois de janvier 2011,
- 33,33 % à la fin du premier semestre 2011,
- le solde étant versé au mois de septembre 2011.

Ces propositions ont été validées en date du 9 novembre 2010.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention d'objectifs pluriannuelle annexée au présent rapport,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document afférent.
- **DECIDER** le versement d'un acompte de 10 000 euros sur la subvention de fonctionnement 2011 suivant les modalités définies ci-dessus ;
- **DIRE** que le montant global sera imputé sur la ligne budgétaire N° 6574 1324 “subventions accompagnement scolaire” qui présente les disponibilités suffisantes.

**2010.1356 - CENTRE SOCIAL AIX NORD-PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE -
CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE (2011/2013) - ATTRIBUTION DU PREMIER
ACOMPTÉ DE LA SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT- ANNEE 2011**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Liliane PIERRON

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE ET LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AIX NORD 2011- 2013

ENTRE

**La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du
Ci-après dénommée « la Ville »**

ET

**LE CENTRE SOCIAL AIX NORD 34, résidence TIVOLI 13 090 Aix en Provence
Ci-après dénommé « Le centre social »**

Préambule :

Le travail concerté mené depuis plusieurs mois entre le centre de ressources et le centre social Aix Nord s'est illustré par l'émergence d'un projet novateur de réussite éducative à l'endroit des familles des quartiers Aix Nord/Pinette/Beauregard.

Afin d'allier les moyens et les ressources autour d'un seul et unique projet, les administrateurs ont décidé de transférer l'activité du centre de ressources vers le centre social Aix Nord lors du comité de pilotage du 1er octobre dernier.

C'est donc pour accompagner cette démarche qui est effective depuis le 1 décembre 2010 que la Ville souhaite formaliser la présente convention d'objectifs.

ARTICLE 1 OBJECTIFS ET ACTIONS

Les objectifs de cette convention sont de :

- permettre l'élaboration et la mise en oeuvre du pôle de réussite éducative pour l'ensemble des habitants des quartiers Aix-nord (Beisson, Tivoli, St-Eutrope, Loubassane, St-Donat et Campagne Nègre)/ Pinette/Beauregard
- assurer l'animation et la coordination de ce projet par le recrutement d'une équipe professionnelle, expérimentée et qualifiée dans le domaine de la réussite éducative.

Pour mener à bien ces objectifs, les actions attendues sont :

- articulation entre les différents dispositifs visant la réussite éducative (CLAS, REAAP, CUCS, PISL, Coup de Pouce, ...) : Un seul projet territorial de réussite éducative est un atout pour atteindre une action globale, efficace.
- Articulation avec le dispositif de l'Éducation nationale lié à l'aide individualisée dans le primaire et à l'accompagnement éducatif mis en place dans le secondaire, voire d'activités para-scolaires organisées dans les écoles en particulier et pris en charge par la municipalité (études, arts, danse, ...),
- mise en synergie de l'ensemble des compétences en présence : Accueil loisirs, actions « jeunesse », actions d'accompagnement scolaire, actions familiales : recherche de mutualisation et de complémentarité,
- développement d'actions nouvelles (Coup de Pouce, ...) dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité et de la parentalité, voire d'actions transversales concernant les jeunes par exemple : stages « sports-études », stagiaires, jeunes en insertion, ...

- recherche de complémentarité entre les différents acteurs de la scolarité et de la parentalité (APFEE, MIEN, EPF...), notamment en termes de formation des intervenants et des parents,
- partenariats effectifs avec les travailleurs sociaux, la Mission Locale et l'ensemble des acteurs intervenant dans le secteur de l'insertion et de la formation professionnelle des jeunes (ADREP, AREFP, GRETA, CFA, ...),
- Démarche de co-évaluation incitant à la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

ARTICLE 2 ENGAGEMENT ET RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION

Les actions sus-citées doivent revêtir un caractère gratuit ou de nature symbolique. Elles sont menées sous la seule responsabilité du centre social qui fera appel à des professionnels expérimentés et qualifiés (minimum BAC+) pour encadrer les groupes d'enfants (maximum 5 enfants par intervenant) et aider les parents.

L'association s'engage à faire participer ces intervenants à la formation organisée par la Ville.

L'association devra informer la Ville de toute modification concernant le fonctionnement et l'organisation générale de cette activité.

ARTICLE 3 CELLULE DE SUIVI ET D'EVALUATION

La Ville, par le biais de son service des centres sociaux et équipements de proximité, mettra en place un comité technique et de pilotage (à minima un par an) visant à suivre et évaluer le projet.

Pour tout nouveau recrutement de responsable, l'Association devra en informer la Ville.

ARTICLE 4 MOYENS ACCORDES PAR LA VILLE

Après étude du dossier de demande de subvention déposé par l'Association et du bilan, la Ville versera une subvention de fonctionnement au titre de ce projet.

Ce montant s'élèvera à trente mille euros (30 000 €). Il sera versé selon les modalités suivantes :

- 33,33 % dès le mois de janvier
- 33,33 % dès le mois de juin
- le solde au mois de septembre

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION -RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 années : 2011-2012-2013.

Elle est résiliable de plein droit par la Ville, à tout moment, en cas de carence ou de manquement grave de l'Association à l'une de ces obligations et après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours à compter de la réception de la mise en demeure. La Ville pourra demander la restitution des subventions perçues.

ARTICLE 6 ELECTION DE DOMICILE

Les parties signataires de la convention font élection de domicile :

Pour la Ville d'Aix en Provence, en Hôtel de Ville 13613 Aix en Provence

Pour l'Association Centre social Aix Nord, en son siège

Fait à Aix en Provence, le